

Compte-rendu de la rencontre à Matignon sur la réforme des retraites du 6 septembre 2019

La CGT a été reçue vendredi 6 septembre par le Premier Ministre, la Ministre des Solidarités et de la Santé et le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, récemment nommé au gouvernement.

Il n'y a pas eu aucune annonce de la part du gouvernement car visiblement il n'est pas serein pour mener cette réforme rejetée par une grande majorité de la population.

L'objet de la réunion pour Édouard Philippe était donc de recueillir, une nouvelle fois, notre appréciation du rapport Delevoye publié en juillet 2019. Le Premier Ministre a annoncé la reprise d'échanges avec les organisations syndicales sans donner de date précise.

Il définit le périmètre de ces échanges, limité à trois sujets déclinant la réforme universelle à points :

1. La définition du système cible et notamment la question des solidarités.
2. La question de l'équilibre financier du système des retraites en 2025.
3. La fusion des régimes et les échéances et garanties en matière de transition, notamment pour les régimes spéciaux.

Le Premier Ministre a annoncé qu'il communiquerait sur la méthode de travail proposée et la mise en place de « débats citoyens » la semaine prochaine.

Il a précisé que les confédérations qui le souhaitent seraient ainsi associées à la préparation du projet de loi et que seraient déclinées avec le Haut-Commissaire les questions catégorielles liées aux métiers ou aux différents statuts. Il a précisé qu'il souhaite prendre du temps et ne pas donner d'échéance à la présentation de la loi... ce qui renforce notre conviction que le Gouvernement est fébrile sur cette réforme dans la perspective des élections municipales.

La CGT a répété son opposition au projet Delevoye/Macron, tant sur le régime universel à points que sur la disparition des régimes particuliers, en évoquant l'inconnu de la valeur du point, de son évolution ou de sa régression, ou en insistant sur le fait qu'un calcul sur l'ensemble de la carrière aura automatiquement une incidence sur le niveau des pensions.

Ce projet n'a qu'un objectif, faire des économies sur le dos du monde du travail en allongeant soit par l'âge, soit par le nombre de trimestres nécessaires, la durée de vie au travail.

La CGT a rappelé le rôle qu'elle a joué pour essayer d'éclairer le Haut-Commissaire sur l'effet des réformes dans les autres pays européens en lui permettant de rencontrer des syndicalistes belges, italiens, allemands ou suédois et leurs conséquences sur les salariés concernés.

Elle a dénoncé le fait qu'en 18 mois, pas une des propositions, pourtant nombreuses de la CGT, n'a été retenue. Et ce n'est pas la mention de l'origine de Sécurité sociale par Ambroise Croizat avec un extrait de l'ordonnance de 1945, qui est un leurre, alors même que le projet actuel veut détruire cette loi, qui peut compenser ce fait.

Dans ces conditions, la CGT ne peut pas contribuer à un projet qu'elle entend combattre et servir de caution dans une pseudo-négociation qui serait cadrée d'avance.

Notre délégation a affirmé qu'il y a des alternatives pour améliorer le système actuel par répartition et par annuités à la condition que la question du financement soit enfin pris en compte (rappel de notre campagne capital/travail et de l'explosion des dividendes, et lien avec la loi « Pacte » qui prépare la mise en place d'un autre système, avec la capitalisation en ligne de mire, etc.).

La CGT a ensuite développé de nombreuses propositions (dont certaines sont liées à la vie active et non aux retraites) en insistant sur :

- Le lien entre la réalité du travail et le niveau des pensions ;
- - Les questions de la jeunesse et, notamment, la validation des années d'études ou de précarité ;
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- Les politiques d'emploi, notamment entre 55 et 60 ans (lien également sur la récente réforme de l'assurance chômage, la question des autos-entrepreneurs et les différents plans de licenciements, comme récemment dans la grande distribution, etc.).

La délégation a également insisté sur la question de la reconnaissance de la pénibilité avec la généralisation de dispositifs de départs anticipés, notamment à travers l'exemple des aides-soignantes.

La Ministre de la Santé a remis en cause la notion d'espérance de vie en bonne santé, ne connaissant visiblement pas les documents de la CNAV (nous vous ferons parvenir des arguments à ce sujet mais en attendant il est utile de préciser que parmi ceux se déclarant en très mauvaise santé, les $\frac{3}{4}$ ont eu une retraite à taux plein au titre de l'inaptitude ou de l'invalidité par exemple...).

En conclusion, le Gouvernement maintient sa volonté de mettre en œuvre une réforme nocive pour toutes et tous les travailleurs en relançant des discussions, tout en voulant organiser un nouveau « grand débat » citoyen. Nous avons rappelé qu'un débat ne nous gêne pas ; c'est notre pratique habituelle, mais un débat, c'est forcément de la contradiction, ce qui n'était pas le cas dans « l'épisode précédent ».